

AFFAIRE N° 23. - Acquisition d'un terrain situé rue de la République,
appartenant à Mademoiselle MARIANNE Sylvianne.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 150 m², situé rue de la République, et appartenant à Mademoiselle MARIANNE Sylvianne.

Ce terrain, situé dans une zone réservée aux espaces verts, selon le Plan d'Urbanisme Directeur, avait fait l'objet d'une proposition de vente pour le prix de 2 000 000 de Frs CFA.

Cependant, après discussions, Mademoiselle MARIANNE nous a fait savoir qu'elle consentait la vente de cet immeuble pour le prix de 1 000 000 de Frs CFA.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition du terrain de l'intéressée, pour la somme de 1 000 000 de Frs CFA.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. GERARD. - Mademoiselle MARIANNE avait fait une demande d'aménagement d'une case en bois et nous lui avons refusé cette possibilité, car son terrain se trouve dans une zone à remodeler.

Nous achetons donc le terrain.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Lu
Saint-Jeans le 3 Décembre 1973
Pour le Chef
le Secrétaire Général
Signé: S. Braud
Pour copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
R. Luyon